

Conseil d'Administration du Lycée Marguerite Yourcenar
12/12/2017

Les élus de la liste SNES-FSU dénoncent la mise en place dans l'urgence et à marche forcée de la réforme de l'entrée des bacheliers dans le supérieur.

Le projet de loi relatif à l'orientation et à la réussite étudiante permet de **généraliser la sélection sur dossier à l'ensemble des formations universitaires** autrefois « non sélectives ».

La sélection des candidats et leur parcours sera donc établie en fonction d'**un profil défini localement** et de l'avis du conseil de classe du 2^e trimestre de l'année de terminale.

Ce sont les formations de l'enseignement supérieur qui **choisiront leurs étudiants** dans la limite des places disponibles.

Le nombre d'Enseignants-Chercheur a baissé de 10% depuis 2009 alors que le nombre d'étudiants ne cesse d'augmenter. Il manque actuellement l'équivalent de **3 universités** en France. Il est prévu 40 000 étudiants supplémentaires à la rentrée prochaine et **bien peu de places supplémentaires à leur offrir !**

Le baccalauréat n'est plus **la condition nécessaire et suffisante** pour s'inscrire dans le supérieur. Il est **nécessaire pour candidater** mais **n'est plus suffisant pour s'inscrire** dans la filière de son choix ! Les élèves perdent ainsi leur droit à intégrer une filière universitaire de leur choix, mention supprimée du Code de l'Education.

Avec **un calendrier très resserré** et **une plate-forme d'affectation aux règles encore mystérieuses**, toute la procédure d'orientation risque de se gripper au détriment des élèves dont les perspectives de poursuite d'études vont se compliquer.

Dans un contexte où il y a à peine un psychologue de l'éducation nationale pour 1200 lycéens et lycéennes, le gouvernement choisit de transférer les missions des PSY-EN aux enseignants, non formés à ce métier.

Nous craignons donc que, loin de permettre une « amélioration de l'orientation », cette réforme imposée dans la précipitation ne réduise les chances d'accès aux formations supérieures des bacheliers les plus modestes ou les moins encadrés.

Lorsque l'on fait face à une hausse du nombre de bacheliers entrant dans le supérieur, pourquoi choisir de modifier les règles d'entrée et d'instaurer la sélection dans les filières universitaires à moyens constants, au lieu d'augmenter le nombre de places ? Ne voulons-nous pas accroître le degré d'instruction et de qualification de toute une génération ?

Comment envisager une orientation plus juste socialement alors que face à une croissance démographique des étudiants et à la hausse de la qualification des emplois, les universités continuent de fonctionner à moyens constants ?